

Vie chère à La Réunion et Mayotte: responsabilité "régaliennne" de l'Etat, selon une mission

18/07 | 15:38

Une mission sénatoriale a souligné mercredi la responsabilité "régaliennne" de l'Etat pour lutter contre la vie chère à Mayotte et à La Réunion, en particulier pour supprimer les monopoles et réglementer les prix des carburants.

"Il y a des monopoles de fait dans la distribution. Il faut les supprimer", a estimé le président de la commission des lois du Sénat, Jean-Pierre Sueur (PS), ajoutant: "on ne peut échapper à des mesures régaliennes".

Les marges des compagnies pétrolières sont de 18%, a aussi dénoncé M. Sueur qui présentait à la presse les propositions de la mission. "Là aussi, il faut prendre des mesures régaliennes" en réglementant le prix de l'essence et des produits pétroliers, a-t-il dit.

La mission propose également d'assurer la transparence dans la formation des prix auprès des consommateurs, et de faire connaître les prix des mêmes produits en métropole. Il faut notamment sanctionner les entreprises qui pratiquent des marges trop élevées, a-t-il dit.

A titre d'exemple, il a cité le cas d'une paire de chaussures fabriquée en Chine, achetée au fabricant 60 centimes d'euro auxquelles il faut ajouter 10 centimes de taxes, et revendue 20 euros. "La victime, c'est l'ouvrier chinois et le consommateur réunionnais qui se fait arnaquer", a-t-il lancé.

La mission veut aussi renforcer les moyens de l'autorité de la concurrence dans les départements d'outre-mer, et favoriser la consommation des produits locaux.

Parallèlement, il faut diminuer les taxes d'importation des produits de première nécessité, tout en augmentant celles des produits de luxe, "ce qui ne coûterait rien à l'Etat", a estimé M. Sueur.

La mission, composée outre de M. Sueur de Félix Desplan (app. soc.) et de Christian Cointat (UMP), a fait 32 propositions pour améliorer la situation de Mayotte, devenu 101e département français en 2011, en particulier pour lutter contre l'immigration clandestine et dans les domaines de la justice et de l'éducation.



Tous droits réservés - Les Echos 2012